



# ASSOCIATION DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE VAL D'OISE - CERGY-PONTOISE

Déclarée à la Préfecture, le 17 février 1969 (n° W953000923)  
Agrée par la Direction de la Jeunesse, Sport et Loisirs (n° 95 s 66)  
Affiliée à la FFESSM, Club n° 07 95 0101



## Reprise de notre activité

Référends COVID : Philippe GRATAY (président de l'association), Alexandre ROSI (secrétaire).

Le protocole sur la reprise de notre activité sera envoyé aux adhérents par mail et consultable sur notre site. ([www.apsavo.fr](http://www.apsavo.fr)) (en accord avec la charte des piscines et les recommandations de notre fédération la FFESSM )

Chaque adhérent devra compléter un questionnaire à remettre avant la reprise de l'activité (document de la FFESSM en pièce jointe).

### Déroulement d'une séance :

Accès piscine : Port du masque obligatoire, Désinfection des mains avec du Gel hydroalcoolique (mis à disposition par le club).

L'adhérent sera enregistré sur une liste (consultable à tout moment), régulation du flux des entrées, aucun contact physique.

Respect des consignes générales suivant la charte définie par la piscine.

**Le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble de la piscine, pour tout déplacement avant et après la mise à l'eau.**

**(accès au local, aux sanitaires, pendant le briefing avant et après la mise à l'eau)**

Répartition des groupes sur l'ensemble des bassins, elle sera effectuée par le(s) responsable(s) de bassin qui seront en charge du respect des gestes barrières et de distanciation sociale pendant la séance.

Accès au local limité aux personnes ayant une séance bloc. (nombre de personnes autorisées à être en même temps dans le local à déterminer)

Pas de croisement autorisé dans l'escalier d'accès au local et en respectant les distances physiques (un encadrant fera la régulation pour l'accès à l'escalier).

L'accès au local se fera par la petite porte au fond, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition, **port du masque obligatoire pour l'équipe matériel.**

L'adhérent prendra son matériel (Détendeur, Stab et Bloc) et sortira par la porte face à l'escalier et rejoindra son groupe (présence d'un encadrant pour l'accès à l'escalier).

En fin de séance, toujours en respectant les consignes.

Les groupes surface iront se rhabiller, pour les autres réintégration du matériel au local dans le sens inverse, accès par la porte face à l'escalier (dépose du détendeur dans un bac, dépose de la stab dans un chariot et rangement du bloc sur son chariot) sortie par la petite porte au fond (le matériel sera pris en charge par l'équipe matériel pour la désinfection suivant les consignes de notre fédération).

**Les personnes ne respectant pas les consignes après un rappel aux règles vigueur se verront exclues de la piscine.**

Fait le 03/09/2020 à Pontoise

Le président